

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 25 novembre 2025

Convocation du 19 novembre 2025

N° 2025_11_210

Objet : Mobilité - Définition des besoins - marché public : navette du Pont d'Arc

Le 25 novembre 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à SALAVAS, salle communale sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Jacques MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon AMAUDUIT, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Hervé OZIL, Marianne PAILLERON, Anne-Marie POUZACHE, Yves RIEU, René UGHETTO, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE

Absents : Françoise HOFFMAN, Maryse RABIER

Pouvoirs : Richard ALZAS à René UGHETTO, Max DIVOL à Jean-Claude BACCONNIER, Simone MESSAOUDI à Guy CLEMENT, Françoise PLANTEVIN à Anne-Marie POUZACHE, Carole VANESSE à Nicolas CLEMENT

Secrétaire de Séance : Claude BENAHMED

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 32

Nombre de pouvoirs : 5 - nombre de suffrages exprimés : 37

Vote contre : pour : 37 abstention :

Antoine ALBERTI vice-président rappelle aux membres du conseil communautaire que dans le cadre de l'Opération Grand Site (OGS) de la Combe d'Arc et en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité 2 (AOM 2), la communauté de communes doit définir ses besoins pour la création d'un marché de services publics routiers de transport afin d'assurer la desserte du site du Pont d'Arc.

Le service principal comprendra 1 à 3 véhicules de type bus assis/debout de 30 à 50 places effectuant chacun 14 rotations entre la gare routière de Vallon Pont d'Arc et le parking P3/Pont d'Arc belvédère de Pâques au dernier week-end de septembre soit au global environ 230 jours de fonctionnement répartis en adéquation avec l'affluence.

Définition des besoins d'un marché de services publics routiers de transport créés pour assurer la desserte du site du Pont d'Arc depuis la gare routière de Vallon Pont d'Arc en période saisonnière des Vacances de Pâques jusqu'au dernier week-end de septembre :

Composition du marché :

1. Le service principal comprenant 1 à 3 véhicules effectuant chacun 14 rotations entre la gare routière de Vallon Pont d'Arc et le parking P3/Pont d'Arc belvédère :
 - Période de fonctionnement pour l'année 2026 d'une navette effectuant entre 10h00 et 18h40 :
 - Pâques et vacances de Pâques : du 04 avril au 17 mai,
 - Pentecôte : les 23, 24 et 25 mai,
 - du 27 juin au 03 juillet,
 - du 31 août au 13 septembre et les 19, 20, 26 et 27 septembre.
 - Période de fonctionnement pour l'année 2026 de 2 navettes effectuant entre 10h00 et 19h00 :
 - du 04 juillet au 10 juillet et du 17 août au 30 août.
 - Période de fonctionnement pour l'année 2026 de 3 navettes effectuant entre 10h00 et 19h00 :
 - du 11 juillet au 16 août.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025

Reçu en préfecture le 09/12/2025

Publié le 09/12/2025

ID : 007-200039808-20251125-2025_11_210-DE

SLOW

1. Il est demandé que les 3 navettes soient équipées :

- d'un suivi GPS,
- d'un flochage complet,
- d'un système de comptage automatique des usagers.

2. La durée du marché est de 3 ans couvrant les saisons touristiques 2026, 2027 et 2028.

Pour les années 2027 et 2028, les dates seront corrigées en fonction des calendriers scolaires et des dates des jours fériés.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

Valide les besoins de la communauté de communes en matière de transport public de voyageurs-
desserte du Pont d'Arc,

Autorise le Président à signer tous les éléments s'y référant.

Le Président

Luc PICHOT



Le Secrétaire de séance

Claude BENAÏMED